

# **Les unités collectives dans les enquêtes statistiques africaines :**

pour la traduction  
et pour l'utilisation du concept de ménage agricole

Jacques VAUGELADE\*

## POSITION DU PROBLÈME

Les unités collectives utilisées habituellement dans les pays développés, notamment le concept de ménage, doivent être revues en fonction des réalités africaines. Ceci avait déjà été souligné lors du premier congrès africain de la population à Accra en 1971. Au deuxième congrès africain de la population à Dakar en 1988, la situation a peu évolué.

Bien que l'analyse des ménages, de leur taille, de leur structure intéresse à la fois le sociologue, l'économiste et le démographe, les statistiques de ménages sont les « parents pauvres » des recensements en Afrique (LOCOH, 1988).

La définition « moyenne » retenue pour le ménage est :

« le petit groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes » (SALA-DIAKANDA, 1988).

Trois critères émergent donc : le critère familial, le critère résidentiel, le critère économique.

Une unité collective résidentielle est habituellement utilisée, elle est couramment appelée « concession » ou « carré », même si ces termes sont impropres, car la concession n'est pas concédée et le carré peut

\* *Démographe Orstom, 213, rue La Fayette, 75480 Paris cedex 10.*

avoir une autre forme. Cette unité résidentielle de personnes qui reconnaissent l'autorité d'un chef est cependant, le plus souvent, sans ambiguïté d'observation.

Cette unité est usuellement divisée en « ménages », dont la définition reste imprécise. Aussi, sur le terrain, il est parfois difficile, pour les enquêteurs, de distinguer dans un habitat de « concession » les différents ménages et de rattacher, sans ambiguïtés, un individu à un des ménages identifiés (ЛОСОН, 1988).

Pour caractériser les ménages, deux approches sont possibles, la division en ménages économiques, ou la division en ménages biologiques. Il faut noter que les termes « ménage » et « famille », sans qualificatifs pour en préciser le contenu, devraient être évités car ils sont imprécis.

La division en ménages biologiques s'appuie sur les relations de filiation et fait largement double emploi avec l'étude du système matrimonial (mono- et polygamique) et avec l'étude de la descendance des femmes. Son intérêt est donc limité.

## L'UNITÉ ÉCONOMIQUE

GASTELLU (1979) distingue trois approches pour caractériser l'unité économique :

- l'approche par la production ;
- l'approche par la consommation ;
- l'approche par l'accumulation.

Il montre que ces trois approches ne sont pas toujours équivalentes ; par exemple, l'accumulation peut se réaliser en dehors de l'unité de production-consommation ou l'unité de consommation peut contenir plusieurs unités de production.

L'unité de production est elle-même définie selon une triple approche, par les centres de décision, par les termes vernaculaires et par la composition des équipes de travail.

L'unité de consommation est définie à partir des personnes qui sont nourries sur le produit de la communauté de production, en évitant les pièges de la définition par la commensalité (trop large) ou par le foyer (trop restreint).

L'accumulation est plus délicate à appréhender car c'est une opération moins fréquente que la production ou la consommation. Cinq critères peuvent donc être retenus :

- unité de résidence ;
- unité familiale ;
- unité de production ;

- unité de consommation ;
- existence d'un terme dans la langue locale.

L'application de ces divers critères permet de définir une unité non ambiguë dans la langue des enquêtés pour nombre de sociétés. Nous donnerons à cette unité le nom de «ménage agricole» ou d'«exploitation agricole» car c'est souvent une unité de production, même si ce n'est pas toujours une unité d'accumulation.

En zone urbaine, ce concept ne peut être utilisé et doit être remplacé par une unité pertinente pour le milieu urbain, ce qui est moins délicat car les normes du mode de vie urbain s'imposent à tous quelles que soient les structures sociales du milieu rural d'origine. À l'intérieur des parcelles qui sont l'unité de résidence urbaine, on peut distinguer des unités familiales autonomes. La difficulté principale provient des ménages polygames qui sont répartis sur plusieurs parcelles ; ils peuvent être considérés soit comme des unités autonomes, soit, ce qui serait plus cohérent, comme une seule unité spatialement éclatée. La première solution est la plus souvent retenue par commodité d'observation.

## LE MÉNAGE AGRICOLE DANS QUELQUES SOCIÉTÉS

En prenant des exemples dans la littérature, nous allons montrer comment le concept de ménage agricole peut s'appliquer dans différentes sociétés. L'existence d'un terme dans la langue locale est essentiel pour que le concept puisse être transmis aux enquêteurs sans ambiguïté. Ensuite, selon la situation, quand les différents critères ne sont pas équivalents, il faut en privilégier certains au détriment des autres. Selon ce qu'on souhaite étudier, on peut choisir de privilégier l'un ou l'autre des critères.

GASTELLU (1974) distingue pour les Serer, au Sénégal, l'unité d'habitation (*mbind*), enclos familial ou concession, et la cellule autonome de production et de consommation (*ngak*) ; ce terme désigne la communauté de personnes qui mangent ensemble, c'est-à-dire pour la nourriture desquels le mil a été puisé dans un même grenier. C'est le niveau le plus pertinent d'organisation économique. Dans presque la moitié des cas, il y a coïncidence entre l'unité d'habitation et l'unité de production-consommation, mais pour l'autre moitié, on aboutit à 2,5 unités de production-consommation par unité d'habitat.

WEIGEL (1982) considère chez les Soninké du Sénégal l'unité de résidence (*ka*, taille moyenne : 16 personnes) et l'unité de production qui se caractérise par la mise en valeur d'un grand champ (*te khore*). L'unité de production peut regrouper plusieurs unités de

TABLEAU 1

Pays	Ethnie	Unité de résidence terme	taille	Unité économique terme	taille	Source
Sénégal	Serer	mbind		ngak		Castellu Dubois Weigel
	Wolof Soninké	ka	16	ndieul te-khore	17	
Côte- d'Ivoire	Akyé	sawoa	28	gbin	27	Affou Le Roy
	Senoufo	inexistante		segnon	8	Schwartz
	Krou	tua	23	bli	6	Schwartz
	Bakwé	bete	54	N.P.	5	Castellu
	Agni	awlo		fiediŋwé		
Burkina	Bwa	N.P.		N.P.	6	Capron
	Mossi	Zaka	9	pu-kasinga	8	Boutillier

résidence mais ceci est suffisamment rare (3 fois sur 41 *ka* étudiés) pour que WEIGEL considère que, de fait, il y a superposition quasi parfaite du groupe de résidence et du groupe de production-consommation.

LEROY (1973 et 1985) étudie l'unité de production sénoufo (*segnon*) qui est l'ensemble de ceux qui travaillent sur le même grand champ (*sekpoho*) et montre que c'est une unité de consommation, le chef de l'unité de production étant le principal fournisseur de l'ensemble des aliments consommés. Mais il n'existe pas d'unité de résidence, tout au plus constate-t-on que les cases d'une même unité de production sont dans le même secteur du village.

En Côte-d'Ivoire, pour les Krou (SCHWARTZ, 1989), le seul niveau d'analyse significatif est le segment de lignage (*tua*, taille moyenne : 23 personnes) qui constitue un quartier individualisé dans un village. Au niveau de la production, il y a une structuration en unités de production élémentaires (7 unités pour un lignage de 40 personnes, par exemple) mais au niveau de la consommation, une répartition égalitaire est assurée à l'échelle du lignage à travers l'obligation impérieuse de commensalité.

Il en est de même pour les Bakwé, le segment de lignage (*bete*) est une unité de résidence et de consommation (SCHWARTZ, 1989). Même si la production est le fait d'unités élémentaires, la consommation demeure le fait du segment de patrilignage localisé dans un village (12 unités élémentaires pour un patrilignage de 54 personnes).

AFFOU (1979), chez les Akyé de Côte-d'Ivoire, distingue le chef d'exploitation et sa famille des salariés qui vivent et mangent dans l'exploitation mais ne font pas partie de l'unité familiale. Pour 46 exploitations étudiées, seulement deux sont regroupées dans la même cour rectangulaire qui est l'unité de résidence fermée par des murs. L'exploitation, au sens spatial, est désignée par *gbin* : les 46 exploitations comprennent 1 257 personnes et 1 235 manœuvres

(avec leur famille éventuelle), soit en moyenne 27 personnes plus 27 manœuvres.

Pour les Bwa du Burkina et du Mali, l'unité économique ancienne (*zu*), de 24 personnes en moyenne, a éclaté au début du siècle en unités d'exploitation de 6 personnes en moyenne (CAPRON, 1973).

Pour les Mossi du Burkina, l'unité résidentielle est la concession (*zaka*, taille moyenne : 8,9 personnes), ensemble de cases reliées entre elles par un mur d'enceinte. L'unité de résidence ne correspond pas toujours à une unité de production. C'est l'habitude pour un groupe d'hommes et de femmes de travailler et de consommer ensemble la culture d'un grand champ de mil-sorgho (*pu-kasinga*) qui est le critère de l'existence d'une exploitation (taille moyenne : 7,6 personnes) (BOUTILLIER *et al.*, 1977). 88 % des *zaka* ont une seule exploitation, la taille des exploitations est statistiquement moins dispersée que celle des *zaka*. Il semble qu'il existe une dimension optimale de l'exploitation, qui correspond à un certain niveau des techniques agricoles et à des normes de travail et de consommation.

## CONCLUSION

On constate, au niveau des études monographiques d'ethnie, une convergence dans les approches par la définition d'une unité de production-consommation que nous pouvons appeler exploitation agricole ou ménage agricole, qui possède des caractères économiques, résidentiels et familiaux.

Si on cherche les termes qui désignent les groupes de résidence, de production et de consommation, une analyse sémantique permettra d'identifier une unité pertinente par le terme propre à chaque ethnie.

Cette approche peut paraître hétérogène et gênante quand on veut effectuer des comparaisons à l'échelle nationale ou internationale. C'est en pratique un faux problème, car toute unité collective dépend des structures sociales propres à chaque ethnie. L'avantage d'utiliser une unité clairement définie est d'enlever l'incertitude quand à ce qui est observé et mesuré, l'unité économique étant de surcroît, en tant que centre de décision, l'unité pertinente pour tout ce qui concerne le développement agricole.

## BIBLIOGRAPHIE

- AFFOU (Y. S.), 1979. — *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social*, Abidjan, Orstom, *multigr.*, 371 p.
- ANCEY (G.), 1983. — *Monnaie et structure d'exploitation en pays Mossi*, Initiations et documents techniques, n° 57, Paris, Orstom, 240 p.
- BOUTILLIER (J. L.), QUESNEL (A.) et VAUGELADE (J.), 1977. — in « Systèmes socio-économiques mossi et migrations ». *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, vol. XIX, n° 4 : 361-381.
- CAPRON (J.), 1973. — *Communautés villageoises Bwa, Mali, Haute-Volta*, Paris, Institut d'Ethnologie, 379 p.
- COUTY (Ph.), 1979. — *Des éléments aux systèmes : Réflexions sur les procédés de généralisation dans les enquêtes de niveau de vie en Afrique*, Paris, Insec-Coopération, Groupe de recherche pour l'amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain (Amira), note n° 28.
- DUBOIS (J.-P.), 1971. — *L'émigration des Serer vers la zone arachidière orientale : Contribution à l'étude de la colonisation agricole des Terres-Neuves au Sénégal*, Dakar, Orstom, *multigr.*, 204 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1974. — *L'organisation du travail agricole en milieu Sérér Ol.*, Travaux et documents, Abidjan, Orstom, n° 34 : 11-104.
- GASTELLU (J.-M.), 1979. — « ... Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique » in *Évaluation du développement rural, méthodes d'investigation*, colloque Groupe de recherche pour l'amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain (Amira) — Afird, 10-12 janvier 1979 : 1-4.
- GASTELLU (J.-M.), 1987. — *Les unités d'observation*, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) — Coopération, Groupe de recherche pour l'amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain (Amira), note n° 49.
- LEROY (X.), 1973. — *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière Sénoufo : le cas de Karahjo*, Travaux et documents, n° 156, Paris, Orstom, 208 p. + 90 p.
- LEROY (X.), 1985. — « Segmentation des unités de production dans un village Sénoufo du Nord de la Côte-d'Ivoire » in *Approche anthropologique et recherche économique à l'Orstom* : 87-104.
- LOCOH (T.), 1988. — « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages » in *Congrès africain de la population*, Dakar : 5-2.17-41.
- SALA-DIAKANDA (M.), 1988. — « Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse » in *Congrès africain de la population*, Dakar : 5.2.1-16.
- SCHWARTZ (A.), 1989. — *Du Sassandra au Cavally : Une anthropologie du sous-peuplement. L'opération San Pédro et le développement du Sud-Ouest ivoirien*, thèse de doctorat d'État, 2 t., 737 p.
- WEIGEL (J.-Y.), 1982. — *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal*, Travaux et Documents, n° 146, Paris, Orstom, 133 p.